

DOCUP

Vous êtes porteur de projet (DOCUP 2000-2006)

Vous êtes chefs d'entreprises, responsable d'association ? Tout comme les communes, les collectivités territoriales ou les établissements publics, vous pouvez bénéficier d'aides européennes pour mener à bien votre projet. Pour qu'il soit accepté, il existe une condition première : qu'il entre dans un des quatre grands domaines prioritaires qui ont été décidés pour l'organisation du DOCUP.

Domaine prioritaire A : création d'activités, de valeurs, de d'emploi

Domaine prioritaire B : formation des hommes en accompagnant la dynamique démographique de la Guyane et en prenant mieux en compte la jeunesse de sa population

Domaine prioritaire C : renforcement de la cohésion sociale

Domaine prioritaire D : aménagement du territoire et mise en valeur de l'environnement

Autour de ces quatre priorités, douze axes ont été retenus :

- 1 - Créer de la richesse et de l'emploi
- 2 - Mettre en place les outils indispensables au financement de l'économie et à l'émergence de projets économiques
- 3 - Promouvoir la coopération régionale comme facteur de croissance
- 4 - Accompagner la dynamique démographique en terme de d'équipements de formation
- 5 - Promouvoir l'aptitude à l'emploi, les capacités et la mobilité par la formation professionnelle
- 6 - Développer la recherche et les formations supérieures
- 7 - Développer un modèle d'intégration sociale
- 8 - Promouvoir l'emploi et lutter contre les exclusions
- 9 - Renforcer l'action culturelle et la réhabilitation du patrimoine
- 10 - Développer les infrastructures de base pour désenclaver le territoire
- 11 - Promouvoir une politique d'aménagement du territoire et de valorisation de l'environnement
- 12 - Rééquilibrage territorial de l'action publique et développement local

Les aides sont dispensées en fonction des axes déterminés pour chaque domaine d'activité. Reportez-vous à la page "Qui fait quoi ?" pour connaître le service rapporteur correspondant à votre secteur.

> Entreprises artisanales et industrielles

TPE-PMI-PME

Domaine prioritaire A : la création d'activité, de valeur et d'emploi

Télécharger le guide "Entreprises artisanales et industrielles"

> Agriculture/forêt

Agriculture-Forêt

Domaine prioritaire A : la création d'activité, de valeur et d'emploi

Domaine prioritaire D : aménagement du territoire et mise en valeur de l'environnement

Télécharger le guide "Agriculture et forêt"

> Pêche

Pêche

Domaine prioritaire A : la création d'activité, de valeur et d'emploi

Télécharger le guide "Pêche"

> Formation et recherche

Formation

Domaine prioritaire B:formation deshommes en accompagnant la dynamique démographique delaGuyane etenprenant mieux en compte la jeunesse de sa population

Domaine prioritaire C : renforcer la cohésion sociale

Recherche et technologie

Domaine prioritaire A : la création d'activité, de valeur et d'emploi

Télécharger le guide "Formation et recherche"

> Coopération, social, culture, sport

Coopération Régionale

Domaine prioritaire A : la création d'activité, de valeur et d'emploi

Culture

Domaine prioritaire C : renforcer la cohésion sociale

Social / emploi / santé

Domaine prioritaire C : renforcer la cohésion sociale

Domaine prioritaire D : développer les infrastructures de base pour désenclaver le territoire

Sport

Domaine prioritaire C : renforcer la cohésion sociale

Télécharger le guide "Coopération, social, culture, sport"

> Aménagement et développement du territoire

Environnement et cadre de vie

Domaine prioritaire C : renforcer la cohésion sociale

Aménagement du territoire

Domaine prioritaire D : développer les infrastructures de base pour désenclaver le territoire

Télécharger le guide "Aménagement et développement du territoire"